

Liberté Égalité Fraternité

JEAN-NOËL BARROT

Paris, le

12 AVR. 2023

Ministre délégué

Madame, Monsieur,

Tout comme pour la téléphonie mobile, la modernisation des infrastructures de téléphonie fixe et d'Internet de notre pays est une priorité du Gouvernement.

Depuis cinquante ans, le réseau téléphonique a été fondé sur une technologie dite « cuivre », qui arrive dans votre logement ou votre local professionnel via une « prise en forme de T ». Ce réseau historique est en fin de vie. Il sera définitivement remplacé par le réseau en fibre optique qui fournit le Très Haut Débit partout sur le territoire national.

Cette modernisation est indispensable pour répondre aux nouveaux usages numériques de beaucoup de Français. Conserver deux réseaux coûterait trop cher à l'ensemble des abonnés et la fibre optique consomme en moyenne 4 fois moins d'énergie que le cuivre.

C'est pourquoi l'opérateur du réseau « cuivre » fermera progressivement celui-ci sur tout le territoire d'ici à 2030. Ce lourd chantier associera, avec le concours de l'autorité publique, l'ensemble des opérateurs téléphoniques ainsi que les collectivités territoriales.

Votre commune est concernée par l'arrêt prochain du réseau cuivre. Que vous soyez particulier, professionnel, entreprise, association ou administration, il vous est recommandé de ne pas attendre le dernier moment pour transférer votre abonnement sur le réseau fibre. Le bon déroulement de l'opération a besoin de votre participation active.

Concrètement, si votre téléphone fixe (RTC), votre box Internet (xDSL), votre télévision, vos réseaux d'entreprise, vos services de télésurveillance ou de téléassistance, etc., fonctionnent encore sur le réseau cuivre (avec la prise en T), vous êtes invité à contacter suffisamment tôt, soit votre opérateur téléphonique actuel, soit tout autre opérateur de votre préférence.

Votre liberté de choix est entière : comme actuellement, il ne deviendra pas obligatoire de s'abonner à Internet et/ou à la télévision en ligne pour conserver le téléphone fixe. Vous pourrez opter pour un abonnement limité à la téléphonie fixe, et bénéficier du service et du tarif les plus adaptés à vos besoins. L'opérateur choisi vous accompagnera vers la nouvelle technologie.

Sans action de votre part, l'abonnement sur réseau cuivre prendra fin à la date de fermeture applicable dans votre commune. Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à contacter l'opérateur téléphonique de votre choix pour qu'il réponde à vos interrogations¹.

Cordialement,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Noël BARROT

¹ Pour toute information complémentaire sur la fermeture du cuivre : https://www.fftelecoms.org/categories/findu-cuivre/